

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PUBLIC
SEMESTRE 1
SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 4 JUIN 2018
9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	<ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	<ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*** Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL

Sujet : Le non renvoi des Questions prioritaires de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel.

DROIT DE LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Sujet : Dissertation : Les préjudices non réparables.

THEORIE ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sujet : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

DROIT PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Sujet : Comparez les différents régimes d'installations classées.

DROIT PUBLIC COMPARE

Sujet : Les méthodes en droit comparé.

DROIT ET POLITIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

Sujet : L'Etat et la protection de la santé.

THEORIE DU DROIT

Sujet : La disparition de l'Etat.

PROTECTION SOCIALE

Sujet : Les juridictions du contentieux général de la sécurité sociale.

DROIT DE L'URBANISME

Traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 :

Quelles sont les règles de constructibilité dans les zones U, AU, N et A des PLU.

Sujet n° 2 :

Le principe de constructibilité limitée.

DROIT DES FINANCES PUBLIQUES APPROFONDI

Sujet : Les grands principes budgétaires.